



SAINT-AUGUSTIN

INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 19 septembre 2017 à 20h30

Le Conseil Municipal de Saint-Augustin, dûment convoqué le 12 septembre 2017 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le mardi 19 septembre 2017 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Sébastien HOUDAYER.

Présents : Mr Sébastien Houdayer, Martine Robiche, David Hoguet, Séverine Zéléchowski, Alain Lefebvre, Patrick Gelsumini, Gérald Boulanger, Nadège Monin, Noëlle Guilmain, Nelly De Vienne, Jean-Luc Messant, Christèle Jaffré, Bastien Gibaut, Gerhart Dehan, Pierre Beauvallet.

Absents excusés : Denis Durand POUVOIR Nelly DeVienne
Jean Pierre Santin

Absent : Céline Acker-Fournet, Geneviève Chaminade,

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

Secrétaire de séance : Martine Robiche

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance précédente :

Celui-ci est adopté par l'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de Mme Jaffré qui vote contre.

Il est demandé une modification par Mr Dehan quant aux suffrages exprimés lors de la délibération Communauté de Communes du Pays de Coulommiers : nouveau périmètre. Le PV précédent est modifié en ce sens.

2. Achat tractopelle

Mr Le Maire,

Vu le budget primitif voté le 10 avril 2017,
Considérant la vétusté du tractopelle appartenant à la commune,
Vu la présentation en commission travaux du 14 septembre 2017 du matériel,
Considérant la nécessité d'effectuer des travaux variés d'entretien sur la commune,
Vu la double fonction de chargeur et de pelle assurant une extrême polyvalence pour son utilisateur,
Après comparaison et étude avec d'autres engins, le prix d'un tractopelle restant relativement raisonnable comparativement à d'autres engins aussi puissants et performants,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mr Le Maire à effectuer l'achat d'un tractopelle pour un montant de 15 000 euros.
Cette dépense sera imputée au compte 2182.

3. Projet enfouissement 2018

PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES RUE DE MEAUX JUSQUE LA PLACE DE LA MAIRIE

Considérant que la commune de Saint Augustin est adhérente au SDESM 77,
Considérant la première tranche de travaux d'enfouissement effectuée rue de Meaux en 2016
Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM77 à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue de Meaux jusque la place de la Mairie,
Vu le montant des travaux estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire :

<i>TRAVAUX</i>	<i>COÛT ESTIMÉ EN €</i>	<i>PRISE EN CHARGE DU SDESM</i>	<i>RESTE A CHARGE COMMUNALE €</i>
Basse Tension	115 061.26 HT Soit 138 074.51 TTC	115 062.26 €	23 012.25 (20% du Montant HT)
Eclairage Public 18 candélabres	105 752.76 TTC	35 000 (70 % montant HT plafonné à 35 000 €)	70 752.76
Communications électroniques	65 898.32 TTC	/	65 898.32
TOTAL	309 725.59 TTC	150 062.26 €	159 663.33 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières

DELEGUE la Maîtrise d'Ouvrage pour le réseau d'éclairage

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue de Meaux.
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget unique de la commune, l'année de réalisation des travaux.

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

4. SDESM : Adhésion de la commune de Morêt Loing et Orvanne 2

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment,
son article 33,
Considérant que la commune de Morêt Loing Orvanne a modifié son périmètre le 1^{er} janvier 2017 en incluant le périmètre de la commune de Veneux les Sablons,
Vu la délibération n° 2017-49 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne
portant approbation de l'adhésion de la commune de Morêt Loing et Orvanne 2,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion de la commune de Morêt Loing et Orvanne 2 au SDESM.

5. Achat de terrain

ACQUISITION PARCELLE CASSON

La Commune de Saint Augustin a reçu début juin une notification de la SAFER l'informant de la vente de la parcelle ZH 206 zone N située rue de la petite croix d'une superficie de 2 000 m² appartenant à Mme CASSON Evelyne pour une valeur de 20 000 euros.
Vu le montant élevé du prix de vente, la commune a demandé à la SAFER une révision du prix de vente,
Vu le montant du prix de vente révisé s'élevant à 6 000 euros,
Considérant qu'en vertu de la convention qui nous lie avec la SAFER, la commune doit se porter acquéreur de la parcelle,

Parcelles	Superficies/Prix	Zone /Nature	Lieu Dit
ZH 206	2 000 m ²	Naturel	LA PETITE CROIX

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

VOTE par 14 voix POUR et 2 ABST (Mme Jaffré et Mr Messant)

AUTORISE M. Le maire à acheter la parcelle ZH 206 pour un montant de 6 000 euros et frais y attenants.

AUTORISE M. Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'acquisition.

6. Budget : décisions modificatives

DECISION MODIFICATIVE n° 4

Le Maire,

Vu l'adoption du BP 2017 par délibération 2017/022 du 10 avril 2017,

Vu la délibération 2017/047 du 20 juin 2017 portant création d'emploi saisonnier,

Vu le versement d'indemnités du commissaire enquêteur et de son adjoint, non connus lors de l'élaboration du BP,

Vu l'augmentation du Taux des charges patronales et salariales en cours d'exercice budgétaire notamment l'URSSAF, CNRACL et IRCANTEC

Considérant que ces augmentations induisent sur les charges d'assurance du personnel calculées en fonction du montant des salaires versés,

Il est proposé une décision modificative N°4 telle que :

<i>CREDITS A OUVRIR</i>				Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.		
D	FCT	012	6411	Personnel titulaire	+ 4 000
			64168	Emplois d'insertion	+500
			6451	Cotisations URSSAF	+ 1500
			6455	Cotisation du personnel	+ 3000
			6453	Caisses retraites IRCANTEC	+ 3 500
		65	6531	Indemnités	+ 500
				TOTAL	+13 000
<i>CREDITS A REDUIRE</i>				Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.		
D	FCT	012	6228	divers	-13 000
				Total	-13 000

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Par 14 voix POUR et 2 ABST (Mr Dehan et Mr Gibaut)

DECIDE de voter la décision modificative N°4 telle que présentée

DECISION MODIFICATIVE n° 5

Le Maire,

Vu l'adoption du BP 2017 lors du conseil municipal du 10 avril 2017,

Vu la délibération du 10 avril 2017 N° 2017/023,

Vu le changement d'imputation du compte 65 7341 au compte 65541 à opérer pour le versement des participations et subventions,

Il est nécessaire de basculer les crédits budgétaires inscrits au BP,

Il est proposé une décision modificative N°5 telle que :

<i>CREDITS A OUVRIR</i>				Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.		
D	FCT	65	65541	Subventions participations	+281 815.44
				TOTAL	+281 815.44

<i>CREDITS A REDUIRE</i>				Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.		
D	FCT	65	657341	Communes membres de Groupements	281 815.44
				Total	281 815.44

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Par 14 voix POUR et 2 ABST (Mr Dehan et Mr Gibaut)

DECIDE de voter la décision modificative N°5 telle que présentée

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe les conseillers :
 - o Une proposition de donation à la commune a été faite concernant un terrain rue des coteaux, d'une superficie de 1 500m²
 - o Une proposition de vente a également été faite à la commune pour un terrain au Saussoy. Le prix de vente est de 10 000€
 - o La commune a obtenu 2 subventions :
FER : réfection de voiries : route d'Épieds et rue de la Vallée pour un montant de 26 704€.
Région : extension de la vidéo protection pour un montant de 25 950€, non prévue au budget prévisionnel. Sera inscrit au budget principal 2018.
 - o De plus, la Poste va mettre en place une tablette numérique dans notre agence postale afin de permettre aux administrés d'avoir accès à la dématérialisation administrative (impôts, pôle emploi, la poste, etc.)
 - o Pour finir, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de l'extension du cabinet médical débiteront courant janvier 2018 et ce pour une durée de 4 mois. La signature du marché est prévue le 18 décembre prochain.
- Monsieur Lefebvre informe d'une part qu'un accès handicapé avec rampe va être installé à la bibliothèque située au RPI et celui-ci donnera directement dans la cour de l'école primaire.
 - o D'autre part, les plaques de rues seront livrées mi-octobre ainsi que les 2 plaques des entrées de village.
- Madame Zelechowski informe que:
 - o Les Emplacements Réservés inscrits au PLU vont faire l'objet d'une modification très prochainement.
 - o Un inventaire de toutes les acquisitions communales a été fait afin d'en prévoir l'entretien.
 - o En ce qui concerne le forum des associations organisé le 10 septembre dernier à Mauperthuis, celui s'est très bien déroulé.
 - o Les inscriptions au concours photos ont pris fin le 8 septembre. Au total il y a 7 inscrits. La remise des prix aura lieu le 29 septembre prochain.

- Monsieur Hoguet informe que prochainement une commission d'informations va être organisée concernant les chemins communaux afin de les répertorier et de les nommer pour ceux qui ne le sont pas encore.
- Monsieur Messant se renseigne sur le devis réalisé pour l'élagage fait dans la commune.
- Monsieur Dehan signale qu'un dépôt sauvage de pneus a été fait rue Paul Niclausse dans un chemin, ainsi que dans le bois hasard.
- Monsieur Gelsumini indique que la vitesse est trop élevée dans le village.
Monsieur Lefebvre fait réponse en lui indiquant qu'il est prévu de faire appel à l'Agence Routière Territoriale de Coulommiers afin de prévoir des contrôles radars plus fréquents.
- Monsieur Boulanger indique que lors des grosses pluies du lundi 18 septembre dernier, de l'eau s'est retrouvée dans son garage car les gouttières du café de la Pomme d'or ne sont pas reliées au réseau. Mr le Maire répond qu'il règlera le problème en réunion de chantier.
- Madame De Vienne interroge sur l'avancée de la fibre optique.
Réponse faite : tout est prêt, nous sommes en attente de la communauté de communes du pays de Coulommiers pour la réunion d'informations aux administrés.
Pour finir, Madame De Vienne remercie pour l'installation d'un candélabre rue du lavoir.

La séance est levée à 21h41